

Unité départementale de la Moselle
4, rue François de Guise - CS 50551
57009 Metz Cedex 01
Tél : 03 54 44 02 80

Metz, le 8 décembre 2023

ud57.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Rapport de l'inspection des installations classées

Visite d'inspection du 10 novembre 2023

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

PRESSING SAINT MARTIN

2 A, RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER
57130 Ars-sur-Moselle

Références : LEMUD_PRESSING_ST_MARTIN_2023-12-08_RAPVI_MChE_25681.odt
Code AIOT : 0100034124

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 10 novembre 2023 dans l'établissement Pressing Saint Martin implanté rue de Metz, centre commercial des 5 épis 57580 Lemud. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

La présente visite s'inscrit dans le cadre de l'action collective 2023 "installations de nettoyage à sec utilisant du perchloroéthylène".

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- Pressing Saint Martin
- rue de Metz, centre commercial des 5 épis 57580 Lemud
- code AIOT : 0100034124
- régime : néant
- statut Seveso : non Seveso
- IED : non

La société Lorraine Pressing Service exploite au centre commercial des 5 épis, rue de Metz à Lemud, une installation d'aqualavage et de repassage de linges à côté d'autres locaux commerciaux.

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- situation administrative.

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

À chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant, la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Situation administrative	Code de l'environnement du 27/03/2022, article R.512-47-I, R.512-46-1 (partiel), R.181-12 (partiel)	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Il ressort de la visite du 10 novembre 2023 que la société Lorraine Pressing Service, exploitant le Pressing Saint Martin centre commercial des 5 épis, rue de Metz à Lemud, réalise uniquement une activité d'aqualavage et de repassage de linges et que cette activité n'est pas classée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Situation administrative

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 27/03/2022, article R 512-47-I, R.512-46-1 (partiel), R.181-12 (partiel)
Thème(s) : Situation administrative, classement ICPE
Prescription contrôlée : <u>Article R.512-47-I</u> "La déclaration relative à une installation est adressée, avant la mise en service de l'installation, au préfet du département dans lequel celle-ci doit être implantée." <u>Article R.512-46-1 (partiel)</u> "Toute personne qui se propose de mettre en service une installation soumise à enregistrement adresse, dans les conditions de la présente sous-section, une demande au préfet du département dans lequel cette installation doit être implantée. [...]" <u>Article R.181-12 (partiel)</u> "Le dossier de demande d'autorisation environnementale est adressé au préfet mentionné à l'article R.181-2 [...]"
Constats : Lors de la visite du 10 novembre 2023, l'inspection des installations classées a constaté : - que l'établissement Pressing Saint-Martin exploité par la société Lorraine Pressing Service dans le centre commercial des 5 épis situé route de Metz à Lemud, n'est pas connu de l'administration comme une installation classée pour la protection de l'environnement ; - l'absence de machines à laver utilisant des solvants ou du perchloroéthylène ; - l'absence de stockage de perchloroéthylène et d'autres solvants ; - que seules deux machines de lavage à l'eau sont présentes. Les activités exercées sur le site de Lemud ne sont pas classées au titre des ICPE.
Type de suites proposées : sans suite
Proposition de suites : sans objet